

Club Canin de PUGET SUR ARGENS

2108, Chemin de la Plaine -

83480 - PUGET SUR ARGENS

Tél : 06.07.19.28.23. Fax : 04.57.74.79.10. Mail : chienthor@bbox.fr

Association loi du 1er Juillet 1901 Inscrit au J.O 133ème Année n° 31/2002 Déclaration en Sous Préfecture n° 194/01..n° SCC : HA3192

Puget sur Argens, le 30 Octobre 2012.



Madame, Monsieur le Président,

Notre club a le plaisir d'organiser son concours de Mondioring comprenant C.S.A.U, Brevet, I, II, III, sur son terrain de Puget sur Argens en date des 15 & 16 Décembre 2012.

Il sera jugé par Monsieur JACQUEMIN Christian. Le thème est « CHOCOLAT »

La date limite d'inscription est fixée au 08 Décembre 2012.

Les engagements, d'un montant de 15 euros (25 euros pour C.S.A.U. + Brevet) par chien doivent être signés par le Président du club (avec numéro de téléphone, S.V.P.) , accompagnés de 1 étiquette collée et 2 étiquettes jointes en cours d'année et de leurs règlements à l'ordre du Club Canin de Puget sur Argens, à l'adresse suivante :

**Club Canin de Puget sur Argens
2108, Chemin de la Plaine
83480 - Puget sur Argens**

**Nous vous prions, pour les chiens hors région S.C.M.C.A., de joindre un certificat antirabique.
Nous vous précisons également qu'aucun engagement ne sera pris sur place.
Pour vous restaurer, vous trouverez sur place repas, sandwiches, boissons....**

Nous vous rappelons, pour tous les chiens inscrits, de se munir de la licence, du carnet de travail et du carnet de santé.

Dans l'attente de vous accueillir, nous demeurons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 06.07.19.28.23. , par télécopie au 04.57.74.79.10. Ou par Mail à l'adresse sis chienthor@bbox.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos plus cordiales salutations cynophiles.

**Pour le Club Canin de Puget sur Argens,
Mademoiselle Ponée Évelyne.**

Club Canin de PUGET SUR ARGENS

2108, Chemin de la Plaine -

83480 - PUGET SUR ARGENS

Tél : 06.07.19.28.23. Fax : 04.57.74.79.10. Mail : chienthor@bbox.fr

Association loi du 1er Juillet 1901 Inscrit au J.O 133ème Année n° 31/2002 Déclaration en Sous Préfecture n° 194/01..n° SCC : HA3192

POUR NOUS TROUVER :

- **Sortir de l'Autoroute à PUGET SUR ARGENS;**
- **Prendre la direction de FREJUS;**
- **Au 1er rond-point après le feu de Puget sur Argens, prendre à droite et passer sous le pont de chemin de fer;**
- **Continuer tout droit direction Camping du Domaine du Plan - Cave des Escaravatiers;**
- **Au croisement au bout de la petite route, à gauche et premier chemin à droite;**
- **Le terrain est juste avant la rivière.**



Demande d'Engagement



Discipline : Mondioring

Club organisateur :

CLUB CANIN DE PUGET SUR ARGENS

Date du concours : **15 & 16 Décembre 2012**

Collez
votre étiquette
ICI

Nom et affixe du chien :			
Race :			
Numéro de Carnet de Travail :			
Nom et prénom du Conducteur :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
☎ :		mail	
Club :		Région :	

CSAU

Brevet

1

2

3

MONDIORING

A JOINDRE A VOTRE ENGAGEMENT :

- 3 étiquettes (2 sur leur support – 1 collée sur l'inscription),
- Le règlement de l'engagement, à l'ordre du « Club Canin de Puget sur Argens ».
- La photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^{ème} catégorie et hors S.C.M.C.A.,
- Pour les CSAU, la photocopie du certificat de naissance (ou pedigree) pour les chiens inscrits au LOF **ET** la photocopie de la carte de tatouage pour les chiens non LOF (NB : pour le passage du CSAU, le carnet de travail est souhaitable) ; **si la Carte d'identification n'est pas à l'adresse actuelle du Propriétaire, joindre une attestation de domicile.**
- L'autorisation parentale pour les mineurs,
- Un numéro de téléphone ou votre adresse email pour la confirmation de l'engagement.

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

1. Les propriétaires de chiens dits dangereux (catégorie II) s'engagent à respecter les dispositions des Lois n° 99-5 du 6 janvier 1999 et n° 2008-582 du 20 juin 2008.
2. Les chiens essorillés, nés après le 28 août 2008, ne peuvent plus participer aux concours d'utilisation.

Signature du Président et Cachet du Club

Signature du Conducteur :